



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 43-201
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS
ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

CO₂ Solution inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus provisoire de l'émetteur susmentionné en date 26 janvier 2004 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 27 janvier 2004.

(s) Marie-Christine Barrette

Marie-Christine Barrette
La chef du Service du financement des
sociétés

Numéro du projet SEDAR : 608119



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2004-MC-0238

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 608119

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Régime d'examen concerté

CO₂ Solution inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 26 janvier 2004.

Le 27 janvier 2004

Date du visa

(s) Marie-Christine Barrette

Marie-Christine Barrette
La chef du Service du financement des
sociétés

/pg